



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2020 (18h30)  
Espace Montgolfier- Davezieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	38 + 1
Votants	:	54
Convocation et affichage	:	04/12/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Hugo BOLLEY

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Cécilia FARRE (pouvoir à Damien BAYLE), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Richard MOLINA.

**CC-2020-435 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -  
CONVENTION POUR LA REALISATION DE BRANCHEMENT EN DOMAINE  
PRIVE ET DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT - TOISSIEU -  
ANNONAY**

***Rapporteur : Monsieur Gilles DUFAUD***

La régie d'assainissement d'ANNONAY RHONE AGGLO a effectué le 27 mars 2013 un contrôle de branchement dans le cadre d'une vente sur la parcelle cadastrée A1011 située 3 route de Burdignes, Le Mas Toissieu sur la commune d'Annonay. Le raccordement de la maison d'habitation située sur cette parcelle au réseau public d'assainissement a été déclaré conforme.

Dans le cadre de travaux sur le réseau public d'assainissement, des investigations ont été menées en janvier 2020 sur le hameau de Toissieu. Lors de ces dernières, il s'avère qu'un nouveau contrôle de branchement a été effectué afin de lever des incertitudes. Les recherches effectuées ont permis de dresser un rapport de visite

pour la parcelle susmentionnée dont la conclusion est que le raccordement est non conforme. La non-conformité porte sur les points suivants :

- Habitation raccordée via une fosse septique (non visitable et mentionnée par le vendeur lors de la vente) ;
- Evacuations d'eaux usées branchées au réseau d'eaux pluviales ;
- Branchement via le passage par des parcelles privées sans autorisations des propriétaires concernés.

Il a donc été convenu avec le nouvel acquéreur de ce bien immobilier que les travaux de raccordement y compris la vidange de la fosse septique existante seraient pris en charge par la régie d'assainissement du fait de l'erreur survenue lors du contrôle pour la vente de 2013.

Afin de formaliser les modalités d'interventions et les obligations de chacune des parties pour la réalisation de ces travaux en domaine privée, une convention est établie.

**VU** le projet de convention ci-annexé,

#### DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention portant sur la réalisation de branchement en domaine privé et délégation de signature au Président (Toissieu – Annonay), ci-annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 17/12/20  
Affiché le : 18/12/20  
Transmis en sous-préfecture le : 17/12/20  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20201210-18504-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET